

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

Décret n° 2023 - 1573 du 15 septembre 2023
portant nomination du directeur général des comptes publics et du
patrimoine

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n° 82/595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92/011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vue le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1885 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;

Vu le décret n° 2023-59 du 24 février 2023 portant organisation du ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Saturnin IPODO-NZINGOU est nommé directeur général des comptes publics et du patrimoine.

Article 2 : Monsieur Saturnin IPODO-NZINGOU percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Saturnin IPODO-NZINGOU, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2023 - 1573 Fait à Brazzaville le 15 septembre 2023


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre du budget, des comptes
publics et du portefeuille publics,


Ludovic NGATSE.-

Le ministre de l'économie et des
finances,


Jean-Baptiste ONDAYE.-